

L'INFOMUNICIPAL

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE MARIEVILLE

VOLUME 19 | NUMÉRO 3
AOÛT 2022

Dossier spécial CIRCULATION ET SÉCURITÉ

À lire aux pages 8 et 9

5 Nouvelle bibliothèque
LE PROJET EST RELANCÉ !

7 Budget participatif
VOTEZ POUR VOTRE PROJET FAVORI

11 Revitalisation du ruisseau
Saint-Louis
CORVÉE DE NETTOYAGE





Horaire DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Lundi au jeudi 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 30
Vendredi 8 h 30 à 12 h

À compter du 17 octobre 2022, les services municipaux (à l'exception de la bibliothèque, qui a son propre horaire), seront à nouveau accessibles les vendredis de 13 h à 16 h 30.

Jours FÉRIÉS

Les bureaux administratifs de la Ville seront fermés à l'occasion de la fête du Travail, le lundi 5 septembre, et à l'occasion de l'Action de grâce, le lundi 10 octobre.



SERVICE de la trésorerie

DERNIER VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Les comptes dont le montant total dû est supérieur à 300 \$ peuvent être acquittés en quatre versements, dont le dernier est dû le jeudi 13 octobre. Pour en savoir plus, consultez le ville.marieville.qc.ca/taxes.



VOUS POSSÉDEZ UN LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL ?

Afin que les taxes de services (eau, égout, matières résiduelles) reliées au logement bigénérationnel de votre propriété ne vous soient pas facturées sur votre compte de taxes 2023, vous devez remplir le formulaire Déclaration de l'occupant bigénérationnel (disponible sur le site Web de la Ville) et le retourner au plus tard le 30 septembre 2022.



COLLECTE PRIVÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

Si vous avez un contrat avec une entreprise privée pour la collecte de vos matières résiduelles et/ou recyclables pour toute l'année 2022, vous pouvez présenter une demande de remboursement de vos taxes de services. La demande doit être transmise au plus tard le 30 septembre 2022 et être accompagnée des pièces justificatives (contrat et factures). Pour plus d'information, consultez le site Web.

Renseignements UTILES

Hôtel de ville.....450 460-4444	Sûreté du Québec.....310-4141
Pour toute plainte ou requête, consultez le ville.marieville.qc.ca/requetes .	ou 450 460-4429 et *4141 pour cellulaire
Urgence.....9-1-1	Ligne Échec au crime.....1 800 711-1800
	SPCA Roussillon.....450 638-9698

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE MARIEVILLE

L'INFOMUNICIPAL

L'InfoMunicipal est publié par la Ville de Marieville et distribué dans tous les foyers marievilleois par Postes Canada.

Le générique masculin est employé dans le seul but d'alléger le texte.

Conception graphique : L'Infographe

Impression : Imprimerie For Inc.

Crédits photo : AdobeStock, iStockPhoto, Ville de Marieville

Dépôt légal :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Hôtel de ville

682, rue Saint-Charles
Marieville (Québec) J3M 1P9

450 460-4444

ville.marieville.qc.ca

communications@ville.marieville.qc.ca

Ce bulletin est imprimé sur du papier fait de fibres recyclées à 100 %.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

450 460-4444

Caroline Gagnon, mairesse..... poste 250

David Jourdain, district 1..... poste 251

Geneviève Létourneau, district 2..... poste 252

Marc-André Sévigny, district 3..... poste 253

Martin Paquette, district 4..... poste 254

Louis Bienvenu, district 5..... poste 255

Gilbert Lefort, district 6..... poste 256

PLUS qu'un lieu
de résidence,
un milieu de vie!





Un plan stratégique qui fait du chemin

En avril 2021, la Ville dévoilait son plan stratégique 2021-2025 qui était l'aboutissement d'un examen minutieux des besoins actuels et futurs des citoyens de Marieville. Aujourd'hui, nous constatons que ce plan porte déjà ses fruits alors que nous avons réalisé ou entamé plusieurs des projets dans la visée de nos cinq grands objectifs stratégiques touchant le centre-ville, la protection de l'environnement, le développement économique, la communauté ainsi que la gouvernance.

Nos grands projets réalisés, en cours et à venir

Comme vous le savez maintenant, nous avons relancé le projet de nouvelle bibliothèque après l'avoir mis sur pause le temps d'évaluer quelques options. Des possibilités comme celles de réduire le projet ou d'installer la bibliothèque de façon permanente dans l'église ont été étudiées avec diligence, mais les analyses techniques et financières, de même qu'une réaffirmation des besoins de la communauté, ont démontré que la meilleure décision était de garder le cap sur la construction d'une nouvelle installation. Cette décision, comme chacune que nous prenons, a été guidée par le principe du développement durable qui est de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Bien plus qu'une bibliothèque, ce nouvel édifice sera un centre multifonctionnel avantageusement situé en plein cœur du centre-ville, qui profitera à l'ensemble de la population.

Quant au projet de piscine extérieure, puisque vous avez été nombreux à nous questionner cet été à ce sujet, sachez qu'il est toujours à l'étude et que s'il n'est toujours pas réalisé, c'est que nous sommes toujours en attente d'une subvention gouvernementale afin de réduire les coûts du projet pour les citoyens. Nous savons qu'il s'agit d'une infrastructure de loisirs fort appréciée, mais nous devons faire des choix rationnels qui respectent notre capacité de payer. À suivre!

Il faut savoir également que d'importants investissements doivent être faits pour préserver nos infrastructures existantes, notamment les rues résidentielles et les artères principales. Cette année, une partie du chemin du Ruisseau-Barré a été refaite, et un tronçon de la rue Sainte-Marie est actuellement en chantier. En 2023, ce sera au tour de la rue du Pont, dans le secteur du centre-ville, de subir

une cure de rajeunissement devenue absolument nécessaire. D'ailleurs, nous vous inviterons cet automne au dévoilement de l'aménagement urbain de cette importante artère commerciale ainsi que du plan vélo qui aboutit après plusieurs années de travail. Nous espérons vous y voir en grand nombre!

Une nouveauté concernant le stationnement de nuit en période hivernale

Nous sommes heureux de vous annoncer une nouvelle fort attendue : avec les plus récentes modifications adoptées à son règlement sur la circulation et le stationnement, à compter du 1^{er} décembre, la Ville pourra émettre des levées d'interdiction de stationner des véhicules dans les rues la nuit lorsqu'aucune opération d'entretien hivernal des voies publiques ne sera prévue. C'est donc dire que les citoyens pourront profiter du stationnement sur rue la nuit la majorité du temps durant la saison froide, un avantage qui aura de quoi satisfaire les résidents de Marieville.

Pour cette nouveauté comme pour tout le reste, je vous encourage fortement à suivre la diffusion de nos actualités sur le site Web, sur la page Facebook de la Ville ou sur la plateforme bciti+. Continuez aussi à nous faire part de vos différentes requêtes et suggestions, qui alimentent la conversation si importante entre la Ville et ses citoyens!

Caroline Gagnon
Mairesse



Prochaines séances du CONSEIL MUNICIPAL

Assistez aux prochaines séances ordinaires du conseil municipal les **mardis 13 septembre, 4 octobre et 1^{er} novembre à 19h30.**

En fonction des mesures sanitaires en vigueur et de la disponibilité des salles, les séances pourraient être tenues à huis clos en formule virtuelle, ou en présence des citoyens. Dans tous les cas, les assemblées sont diffusées en direct sur la page Facebook de la Ville.

Pour connaître le lieu où se tiendront les séances et pour consulter la documentation, rendez-vous au ville.marieville.qc.ca/seances.

Moratoire sur les projets DE CONSTRUCTION

Après avoir initié le processus de modification de son plan d'urbanisme par l'adoption du projet de règlement 1065-14-22, le conseil municipal de la Ville de Marieville a adopté à l'unanimité une résolution de contrôle intérimaire visant l'imposition d'un moratoire pour toutes les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les démolitions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation à l'intérieur du périmètre urbain ou desservi par les infrastructures municipales.



En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la résolution adoptée à la séance ordinaire du 5 juillet a un effet de gel immédiat.

Face au redéveloppement accéléré qui s'opère sur son territoire, la Ville est préoccupée par la capacité des infrastructures d'aqueduc et d'égouts à supporter les projets de développement immobilier, notamment dans le secteur situé à l'ouest du chemin du Ruisseau-Barré. L'imposition d'un contrôle intérimaire limitant les nouvelles constructions sur le territoire délimité permet donc d'agir immédiatement par principe de précaution dans l'aménagement et le développement afin d'empêcher l'augmentation des difficultés d'approvisionnement en eau, d'apporter des solutions afin d'assurer la capacité des infrastructures et donner également le temps nécessaire de dégager des orientations en fonction des connaissances nouvelles acquises.

Bien que l'approvisionnement en eau potable ne soit aucunement problématique dans l'immédiat, le conseil municipal souhaite compléter les études nécessaires en vue de maintenir un niveau sécuritaire afin de desservir l'ensemble des immeubles de la ville alimentés par le réseau d'aqueduc.

Notons finalement que certaines exceptions sont prévues à la résolution de contrôle intérimaire, afin de permettre entre autres les travaux d'entretien ou de réparation d'une construction existante, les travaux, ouvrages ou constructions découlant de la démolition d'un bâtiment accessoire ou d'un agrandissement d'un bâtiment principal sans ajout de logement supplémentaire, ainsi que toute demande de permis ou de certificat d'autorisation, complète et conforme aux règlements d'urbanisme, déposée avant le 5 juillet 2022.

La carte du secteur concerné par le moratoire est disponible sur le site Web au ville.marieville.qc.ca.



VOUS ÊTES NOUVELLEMENT ARRIVÉ À MARIEVILLE ?

Soyez les bienvenus chez vous ! Nous sommes heureux de vous accueillir à Marieville, une ville chaleureuse et conviviale qui place la famille, l'environnement, la croissance économique et le développement culturel au cœur de ses préoccupations.

Nous vous invitons à venir nous rencontrer au Bureau d'accueil citoyen situé à l'hôtel de ville (682, rue Saint-Charles), où nous pourrons vous remettre une trousse d'information ainsi qu'un petit cadeau de bienvenue. Si vous souhaitez plutôt récupérer votre trousse à la bibliothèque commémorative Desautels, qui est ouverte en soirée et les samedis en matinée, contactez-nous d'abord au 450 460-4444, poste 245.

Une preuve de résidence sera demandée sur place (bail requis pour les locataires).

MARIEVILLE VA DE L'AVANT avec la construction de sa nouvelle bibliothèque

C'est avec enthousiasme et après mûre réflexion que le conseil municipal a donné le feu vert à la poursuite du projet de construction de sa nouvelle bibliothèque, alors que le règlement d'emprunt visant à financer le projet a été présenté à la séance ordinaire du 5 juillet, en vue de son adoption à une prochaine séance.

Rappelons que dans la foulée des spéculations sur l'avenir de l'église Saint-Nom-de-Marie, le conseil municipal avait pris la décision en février dernier de mettre sur pause le projet de nouvelle bibliothèque dans sa forme actuelle afin d'évaluer la faisabilité d'aménager celle-ci dans l'enceinte de l'église. Ainsi, des discussions ont eu lieu avec les représentants de la Fabrique de Marievalle de même qu'avec les ingénieurs et architectes ayant produit le bilan de santé du bâtiment. Aux termes des analyses, il s'avère que la complexité technique liée à la remise en état du bâtiment et sa reconversion entraînerait des délais et des coûts importants qui nuiraient considérablement aux objectifs du conseil municipal de redonner à la population un lieu de culture, considérant que l'ancienne bibliothèque commémorative Desautels a été démolie en 2012.

La mairesse de Marievalle, Caroline Gagnon, se réjouit de ce dénouement, en gardant toutefois un œil sur la situation de l'église. « Nous sommes heureux d'enclencher officiellement les procédures vers la réalisation du projet de bibliothèque. Au-delà d'une collection de livres, c'est un lieu de culture, de savoir et de rassemblement que nous souhaitons offrir à la population de Marievalle. Nous poursuivrons par ailleurs nos discussions avec les représentants de la Fabrique concernant l'avenir de notre église puisque nous souhaitons toujours préserver ce bâtiment qui a une grande valeur patrimoniale et qui donne tant de prestance à notre centre-ville », conclut-elle.

PROCHAINES ÉTAPES

Suivant l'adoption du règlement d'emprunt à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 août, un appel d'offres sera lancé de novembre à janvier prochain afin que les travaux puissent débuter au printemps 2023 et que la nouvelle bibliothèque puisse ouvrir ses portes au cours de l'été 2024.

Pour en savoir plus sur ce projet et les autres grands projets de la Ville de Marievalle, consultez le site Web au ville.marievalle.qc.ca/grands-projets.



PROFITEZ DE LA PLACE URBAINE ESTIVALE au cœur du centre-ville!

Pour une 2^e année, la Ville a aménagé une place urbaine sur la rue du Pont, entre le parc Édouard-Crevier et l'église Saint-Nom-de-Marie.

Tous les jours jusqu'à la fin du mois de septembre, les visiteurs pourront profiter des espaces de détente ensoleillés ou ombragés, dont trois pergolas qui ont été construites par le personnel du Service des travaux publics et du génie, des tables de pique-nique et des chaises Adirondack.



LA VILLE DE MARIEVILLE OFFRE désormais la plateforme de connexion **bciti+**

Marieville poursuit la modernisation et l'optimisation de sa gestion municipale et, dans une perspective de ville intelligente, elle souhaite intégrer les nouvelles technologies dans sa prestation de services. Il s'agit d'orientations qui sont prescrites à son plan stratégique 2021-2025.



marieville.bciti.com

La plateforme de connexion bciti+ regroupe de nombreux services en ligne accessibles à partir d'un navigateur Web ou de l'application mobile pour téléphones intelligents. L'abonnement, simple et gratuit, permet aux citoyens :

- de connaître en temps réel l'état des services (ouverture des services administratifs, de la bibliothèque, de la piscine et conditions des patinoires en hiver) ;
- de lire les dernières actualités municipales ;
- de formuler une requête en quelques clics seulement ;
- de s'abonner à diverses catégories d'avis et de notifications par courriel, par téléphone ou par messagerie texte (SMS) ;
- de répondre à des sondages et des consultations ;
- d'accéder à une foule de liens utiles dans la rubrique « Ressources ».

CARTE BCITI

Les utilisateurs peuvent également faire une demande de carte bciti, permettant de confirmer leur statut de résident ou de non-résident, le tout sans avoir à se déplacer. La création d'une carte n'est pas obligatoire, mais elle pourra s'avérer utile pour des usages futurs, comme par exemple pour profiter des bains libres offerts à la piscine intérieure.

SÉCURITÉ DES DONNÉES

Il est à noter que la firme B-CITI, créatrice et administratrice de la plateforme bciti+, assure la sécurité et la gestion éthique des données personnelles.

DES QUESTIONS ?

Pour toute question, suggestion ou demande d'assistance, joignez le Bureau d'accueil citoyen au 450 460-4444, poste 245, écrivez-nous à communications@ville.marieville.qc.ca ou remplissez une demande en ligne.



Budget participatif

Votez pour votre projet favori !

En 2022, la Ville de Marieville propose pour la première fois à ses résidents un processus de budget participatif qui permet aux citoyens de prendre part au développement de leur ville en proposant des projets pour améliorer leur milieu de vie.

Du 21 mars au 6 mai, les résidents ont été invités à soumettre des idées d'investissements d'une valeur maximale de 100 000 \$. Parmi les 10 projets soumis, seulement deux répondaient à l'ensemble des critères et seront donc soumis au vote de la population.

PROJETS RETENUS ET SOUMIS AU VOTE

BONIFICATION DU PARC CANIN

Description du projet

Améliorer l'expérience du parc en effectuant la réfection du stationnement en pierre et du terrain ainsi qu'en ajoutant un éclairage à l'énergie solaire, un abri ainsi qu'un abreuvoir pour les chiens

Lieu de réalisation

Parc canin situé sur la rue Chambly, près du chemin du Ruisseau-Barré

Porteur du projet

François Boulanger



INSTALLATION DE JEUX EXTÉRIEURS

Description du projet

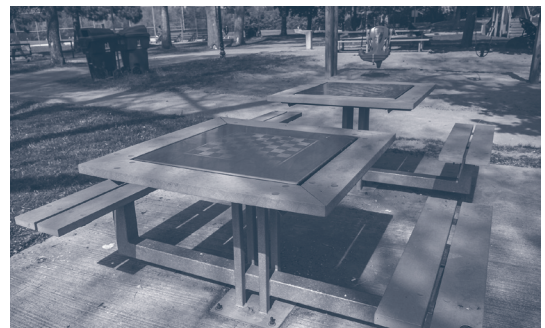
Installer des jeux extérieurs permanents comme une table de ping-pong, des tables d'échecs, des vélos musicaux et une jungle de bambous pour s'amuser en plein air

Lieu de réalisation

Parcs municipaux pouvant accueillir ce type d'installation (à déterminer)

Porteur du projet

Pascal Simard



DU 20 AOÛT AU 20 SEPTEMBRE, FAITES VOTRE CHOIX !

Les personnes de 12 ans et plus résidant à Marieville auront le droit de voter pour leur projet favori. Le vote débutera le 20 août lors de la Fête estivale (détails à la page 16). Venez nous rencontrer au kiosque municipal pour remplir votre bulletin de vote !

Les abonnés de la plateforme bciti+ qui auront confirmé leur lieu de résidence pourront également voter en ligne sur le Web ou par le biais de l'application mobile.

À compter du 22 août et jusqu'au 20 septembre, il sera aussi possible de voter en personne à la bibliothèque commémorative Desautels ou à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture.

Une preuve de résidence est requise pour les adultes. Les jeunes de 12 à 17 ans peuvent voter en présentant une preuve de résidence ou en présence d'un parent attestant leur lieu de résidence, de même qu'une pièce d'identité avec date de naissance, comme la carte d'assurance-maladie.

PROCHAINES ÉTAPES

Le dévoilement public du projet ayant reçu le plus grand nombre de votes se fera en octobre. La réalisation du projet débutera au cours de l'année 2023. Pour ne rien manquer du processus de budget participatif, suivez la page Facebook officielle de la Ville ou consultez régulièrement les actualités sur le site Web.

COMMISSION DE SÉCURITÉ PUBLIQUE et de circulation

En avril 2021, la Ville a mis sur pied une commission permanente formée d'élus, de fonctionnaires municipaux et d'un représentant de la Sûreté du Québec, ayant pour mandat d'analyser les problématiques de sécurité et de circulation routière portées à son attention et de formuler des recommandations au conseil municipal.

Après une première année, les travaux de la Commission ont permis d'établir de nouvelles balises afin de gérer plus efficacement les problématiques avec l'adoption, en juin, de la nouvelle Politique de gestion de la circulation.

> Vous souhaitez signaler une situation qui vous préoccupe ?

Utilisez le formulaire de requête en ligne ou contactez-nous au 450 460-4444, poste 245, en prenant soin de détailler votre demande. Aucune requête effectuée de façon anonyme ne sera considérée.



NOUVELLES LIMITES DE VITESSE
Réduction à 40 km/h et 30 km/h
dans plusieurs secteurs de Marieville
à compter de septembre

POUR EN SAVOIR PLUS / ville.marieville.qc.ca

NOUVELLES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE URBAIN : pour une ville plus sécuritaire!

Nous vous avons entendus! Suivant la recommandation de la Commission de sécurité publique et de circulation, le conseil municipal a procédé à la refonte des limites de vitesse sur le territoire urbanisé de la ville, sur la base des nombreux signalements de citoyens ainsi que d'une analyse rigoureuse effectuée au cours de la dernière année.

Plusieurs rues seront concernées par une diminution de la limite de vitesse, selon leurs caractéristiques : quelques rues en périphérie des zones scolaires et de terrains de jeux qui ne l'étaient pas déjà passeront à 30 km/h, tandis que certaines rues où l'activité résidentielle ou commerciale est dense passeront à 40 km/h. Les artères principales demeureront à 50 km/h.

Les nouvelles limites de vitesse entreront en vigueur à la fin du mois d'août et l'installation de la nouvelle signalisation se fera de façon graduelle du 31 août au 6 septembre.

Consultez le plan de la zone urbaine indiquant les limites de vitesse sur chacune des rues au ville.marieville.qc.ca/circulation.

FEUX DE CIRCULATION SUR LES ROUTES PROVINCIALES Qu'arrive-t-il en cas de panne d'électricité?

Il arrive que les feux de circulation ne fonctionnent pas lorsqu'il n'y a pas de courant. Dans le cas d'une défaillance, ils clignotent, mais sans électricité, ils peuvent s'éteindre complètement (inopérants). L'article 367 du Code de la sécurité routière prévoit que le comportement à adopter dans le cas d'un feu de circulation défectueux ou inopérant est le même : les automobilistes doivent agir comme s'il y avait là un panneau d'arrêt.

Le ministère des Transports du Québec (MTQ), qui a la responsabilité des routes provinciales et des équipements qui s'y trouvent, ne recommande pas que les villes installent d'autre signalisation dans le cas d'un bris temporaire, puisque cela cause de la confusion lors du rétablissement du service.

Tous les automobilistes sont responsables de leur conduite ainsi que du respect du Code de la sécurité routière.



Mesures de modération DE LA VITESSE

Au cours des derniers mois, vous avez sûrement remarqué plusieurs mesures de modération de la vitesse qui ont été mises en place un peu partout sur le territoire urbain : balises routières et bacs à fleurs au centre des rues, installation des radars de vitesse mobiles, ajout de signalisation. Ces mesures visent toutes le ralentissement de la circulation automobile dans les secteurs problématiques.



rue Auclair



rue des Roseaux



rue Claude-De Ramezay

Un retour à l'école EN TOUTE SÉCURITÉ

C'est bientôt la rentrée scolaire et la Ville souhaite rappeler aux automobilistes l'importance de respecter la sécurité des jeunes aux abords des écoles. Une campagne de sensibilisation sera déployée au début du mois de septembre afin de dénoncer certains comportements à risques et de rappeler que la sécurité des enfants est l'affaire de tous!



- **Rappelez-vous que vous êtes dans une zone à 30 km/h maximum**

Les abords des écoles présentent des dangers accrus : enfants de petite taille et difficilement visibles, rues et traverses piétonnes achalandées, comportements imprévisibles des piétons. En zone scolaire, la vigilance s'impose !

- **Si vous utilisez un débarcadère, suivez à la lettre la signalisation sur place**

Si le débarcadère est complet, attendez qu'une place se libère au lieu de vous stationner en double ou de façon non autorisée pour faire descendre votre enfant.

- **Surveillez et respectez les signaux d'arrêt des autobus scolaires**

Vous suivez un autobus scolaire ou êtes sur le point d'en croiser un ? Soyez toujours prêt à vous arrêter et arrêtez-vous complètement lorsque les feux rouges clignotants ou le panneau d'arrêt d'un autobus scolaire sont activés. Que vous soyez automobiliste

ou cycliste, vous devez vous immobiliser à plus de 5 mètres de l'autobus, peu importe le sens dans lequel vous circulez (sauf si vous vous trouvez de l'autre côté d'un terre-plein).

- **Respectez l'autorité des brigadiers scolaires**

Pour soutenir le rôle des brigadiers, immobilisez toujours votre véhicule lorsque vous voyez qu'un enfant s'apprête à traverser. Les enfants sont facilement distraits et ils marchent parfois lentement : soyez patient et laissez-les passer avec le sourire !

- **Marcher avec son enfant : pourquoi pas ?**

Avez-vous déjà envisagé de vous stationner à distance pour ensuite marcher vers l'école avec vos enfants ? C'est un bon moment pour suggérer des comportements positifs aux enfants, leur expliquer les panneaux de signalisation et les règles de base en sécurité. Même chose si vos enfants se rendent à l'école par leurs propres moyens : parcourez d'abord le chemin avec eux. Vous pourrez ainsi connaître les endroits les plus à risques et conscientiser vos enfants à l'importance d'être vigilants.

Sources : CAA-Québec et Protecteur du citoyen



MRC DE ROUVILLE Collecte des matières organiques

Jusqu'au 1^{er} novembre, la collecte à domicile des matières organiques se fera toutes les semaines. Après cette date, celle-ci se fera toutes les deux semaines, jusqu'au printemps.

Placez toujours votre bac sur votre propriété (et non dans la rue ou sur le trottoir), les roues orientées vers votre résidence, afin de laisser la voie publique libre pour les passants et pour l'entretien.

INFO-COLLECTES

450 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca
mrcrouville.qc.ca/info-collectes

Drainage DES BORNES D'INCENDIE

En octobre, la Ville procédera au drainage des bornes d'incendie sur l'ensemble du territoire, une opération qui se déroulera sur quelques jours, entre 7 h et 16 h. L'eau demeurera propre à la consommation ; toutefois, il est recommandé de faire preuve de précaution avant d'utiliser l'eau, notamment en ce qui a trait à la lessive.

En effet, il pourrait arriver que des particules de rouille ou de résidus en suspension se détachent et puissent s'introduire dans le réseau d'aqueduc. En cas d'eau rougeâtre ou brouillée, il est recommandé de laisser couler l'eau froide des robinets pendant environ quinze minutes.

Pour éviter tout désagrément ou tache sur les vêtements, il est suggéré de faire la lessive en dehors des heures des travaux de drainage. S'il s'avérait que vos vêtements soient tachés par l'eau colorée, la Ville pourra vous offrir un produit détachant sans frais.

Surveillez les communications municipales cet automne pour connaître la date des travaux.



Déneigement PRIVÉ

Afin de mieux encadrer le travail des entrepreneurs en déneigement offrant leurs services sur le territoire, la Ville exige maintenant qu'ils se procurent un permis les engageant à respecter la réglementation municipale en matière de disposition de la neige.

Vous êtes un entrepreneur en déneigement ? Vous devez remplir le formulaire de demande de permis, disponible sur le site Web, au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année. Les frais d'enregistrement annuels sont de 100 \$ par entreprise, incluant le premier véhicule, et de 20 \$ pour chaque véhicule supplémentaire.

Vous souhaitez retenir les services d'un déneigeur privé ? Assurez-vous que l'entrepreneur est autorisé par la Ville en consultant la liste sur le site Web ou en communiquant avec nous.

Pour plus d'information, rendez-vous au ville.marieville.qc.ca/deneigement ou communiquez avec le Service des travaux publics et du génie au 450 460-4444, poste 284 ou à travauxpublics@ville.marieville.qc.ca.



Ventes-DÉBARRAS

SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 SEPTEMBRE

Deux fois de semaine par année, (en mai et en septembre) les ventes-débarras sont autorisées sans permis, sur les terrains privés seulement. C'est l'occasion idéale de donner une deuxième vie à vos objets, ou alors de faire des trouvailles à bons prix!

Pour en savoir plus à propos de la réglementation entourant la tenue de ventes-débarras, consultez le site Web.

CORVÉE DE NETTOYAGE du ruisseau Saint-Louis

Une corvée de nettoyage est en préparation afin de débarrasser le ruisseau Saint-Louis des nombreux débris qui l'obstruent et le polluent. Il s'agit d'une autre action à réaliser afin de redonner sa santé à cet important cours d'eau qui fait partie du paysage naturel de Marieville.

Le samedi 10 septembre prochain, en matinée, le personnel municipal et les élus auront besoin de l'aide de citoyens bénévoles afin d'accomplir cette tâche. Serez-vous des nôtres?

Tous les détails entourant la corvée ainsi que le formulaire d'inscription des bénévoles sont présentés sur le site Web au ville.marieville.qc.ca/ruisseau-sl.



PROPRIÉTAIRES DE CHIENS, soyez responsables!

À Marieville, c'est la SPCA Roussillon qui s'occupe de la gestion animalière. Pour toute question ou demande d'intervention, visitez le site Web spcaroussillon.com ou communiquez au 450 638-9698 ou à info@spcaroussillon.com.

MÉDAILLES

Le propriétaire ou gardien d'un chien doit obligatoirement l'enregistrer auprès de la Ville au coût de 25\$ pour la vie de l'animal. Lorsqu'un chien est déclaré potentiellement dangereux ou qu'il doit être soumis à un examen pour évaluer sa condition (évaluation faite par un vétérinaire mandaté par la SPCA Roussillon, aux frais du propriétaire), la Ville remet une médaille de couleur rouge afin qu'il puisse être identifiable.

CONTRÔLE DE L'ANIMAL

Lors de vos promenades, assurez-vous d'attacher votre chien et de ramasser ses crottes. Dans les lieux publics, les chiens doivent toujours être maintenus avec une laisse d'au plus 1,85 m. S'ils pèsent 20 kg ou plus, ils doivent aussi porter un licou ou un harnais. Lorsque vous êtes à la maison, ne laissez pas votre animal s'aventurer chez les voisins. En cas de morsure, les propriétaires de chiens peuvent être tenus responsables du comportement de leur animal.

PISTE CYCLABLE

Les chiens ne sont pas autorisés sur les pistes cyclables en site propre (Route des Champs).

Abris d'auto TEMPORAIRES

Les abris d'auto temporaires sont autorisés du 1^{er} octobre au 30 avril. Des conditions s'appliquent.

Pour plus d'information, consultez le site Web ou communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement à urbanisme@ville.marieville.qc.ca ou au 450 460-4444, poste 291.



Nouvelle réglementation EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES INCENDIES À MARIEVILLE

En tant que propriétaire, locataire ou occupant, que dois-je savoir sur le nouveau règlement en matière de prévention des incendies de Marieville?

Les pompiers peuvent, à toute heure raisonnable, visiter un bâtiment ou un lieu pour assurer le respect du règlement et personne ne doit empêcher cette inspection (en cas d'urgence, la visite peut être effectuée en tout temps). Dans certains cas, vous pouvez demander de prendre rendez-vous pour reporter la visite à un moment qui vous convient davantage, mais il importe de laisser le personnel faire son travail, soit de protéger la population!



AVERTISSEURS DE FUMÉE

Des avertisseurs de fumée conformes à la norme CAN/ULC-S531 doivent être installés dans chaque logement (à chaque étage), entre chaque aire où l'on dort et le reste du logement. Les avertisseurs doivent être fonctionnels, installés aux bons endroits selon la norme et avoir moins de 10 ans d'âge. En l'absence d'une date sur l'avertisseur de fumée, il doit être remplacé immédiatement.

DÉTECTEURS DE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone, aussi appelé CO, est un gaz toxique qui ne se voit pas et ne se sent pas. Un détecteur/avertisseur de monoxyde de carbone permet d'alerter rapidement les occupants d'une maison par un signal sonore lorsqu'il y a présence d'un taux anormal de CO. L'installation d'un détecteur conforme aux normes est exigée dans chaque résidence où se trouve un appareil de chauffage ou de cuisson intérieurs à combustibles solides, liquides, et gazeux ainsi que dans toute résidence directement liée à un garage.

BORNES D'INCENDIE

Les bornes d'incendie doivent être dégagées (espace libre) d'au moins 1,80 mètre en tout temps. Quant aux branches, elles doivent se trouver à une distance d'au moins 2 mètres sur le côté ou au-dessus de toute borne. Il est interdit de déverser de la neige ou toute autre matière sur les bornes ou d'en altérer l'apparence.

ADRESSE VISIBLE

Tout bâtiment apparaissant au rôle d'évaluation de la Ville de Marieville doit avoir un numéro de bâtiment visible et identifiable en tout temps de la voie publique. Autrement dit, aidez-nous à pouvoir vous repérer facilement afin que nous puissions vous aider au moment venu.

POUR EN SAVOIR PLUS

Ceci n'est qu'un survol rapide de ce qui est inclus au nouveau règlement. Tous les propriétaires, locataires ou occupants d'un logement sont invités à consulter le règlement sur le site Web de la Ville et à contacter le Service de sécurité incendie à prevention@ville.marieville.qc.ca pour toute question.

CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES La Relance

500, rue du Docteur-Poulin • Marieville
450 460-4472, poste 3618 | relance.e.csdhr.qc.ca
f La Relance - Centre d'éducation des adultes

Aimerais-tu découvrir et réaliser ton projet scolaire et professionnel ? Prends rendez-vous gratuitement avec une conseillère d'orientation qui pourra t'aider à trouver ou clarifier ton but scolaire ou professionnel, à savoir comment terminer tes études secondaires ou comment terminer tes préalables pour débiter un cours dans un centre de formation professionnelle ou dans un cégep. Les inscriptions sont possibles en tout temps. Ton avenir n'attend que toi !



Société d'histoire DE LA SEIGNEURIE DE MONNOIR



Le 19 août prochain marquera le 40^e anniversaire de la Société d'histoire de la Seigneurie de Monnoir, dédiée à la collecte, la préservation, la recherche et l'interprétation d'informations ou d'éléments historiques. Elle œuvre pour le développement et la diffusion des connaissances patrimoniales et historiques. Elle documente l'identité de la collectivité et est l'alliée essentielle dans les commémorations civiles de toutes sortes.

Dans le cadre de cet anniversaire, des activités se dérouleront cet automne et le printemps prochain.

Consultez le programme des activités et restez à l'affût des actualités municipales pour en savoir plus !

Club Gym-As DE MARIEVILLE



gym-as@hotmail.com | www.gym-as.com
f Suivez-nous sur Facebook !

Rejoignez la grande famille du club de gymnastique Gym-As de Marieville afin d'apprendre la gymnastique dans le plaisir avec notre équipe d'entraîneurs passionnés, créatifs et professionnels !

Les inscriptions sont en cours sur le site Web Gym-As.com.



l'ensemble vocal L'AIR DU TEMPS

Thérèse Désautels 450 469-4590 ou
Marielle Guertin 450 467-5052
info@evlairdutemps.com

CHANTEZ AVEC NOUS POUR LA SAISON 2022-2023

Vous aimez chanter et avez une voix juste ? N'hésitez plus et joignez-vous à notre fantastique ensemble vocal ! Nous recherchons de nouveaux choristes pour notre prochaine saison. Que vous soyez basse, ténor, alto ou soprano, une place vous attend avec nous.

Notre répertoire est varié et est constitué de chansons populaires. Les répétitions ont lieu tous les mercredis soir de 19h30 à 21h30, à la salle de la FADOQ de Marieville.

PORTES OUVERTES

Venez nous rencontrer le mercredi 7 septembre à 19h15 lors de la journée portes ouvertes. Les membres du conseil d'administration seront présents pour répondre à vos questions. Vous pourrez également faire connaissance avec notre directeur musical, Stéphane Leroux, et passer une audition en privé.



146, chemin du Ruisseau-Barré • Marieville
450 460-2825 | info@cabsm.org | www.cabsm.org

 CAB La Seigneurie de Monnoir



DÉJEUNERS-CAUSERIES

Les personnes de 50 ans et plus sont conviées aux prochains déjeuners-causeries du CABSMM les jeudis 22 septembre, 27 octobre et 24 novembre de 9 h à 11 h, au chalet du parc Florence-Viens (900, rue des Oblats à Richelieu). Le coût est de 5 \$ par personne. Veuillez confirmer votre présence au CAB le plus tôt possible, au 450 460-2825, poste 3.

DÎNERS COMMUNAUTAIRES

Les prochains dîners communautaires auront lieu les jeudis 8 septembre, 13 octobre et 10 novembre à 11 h 30 à la salle des Chevaliers de Colomb. Les billets seront en vente au CAB et à La Cabotine, au coût de 8 \$.

CENTRAIDE OPÉRATION SEPTEMBRE

Ce programme permet de soutenir des familles à faible revenu dans l'acquisition d'effets scolaires. Pour plus d'information, joignez le CABSMM.

VENTE DE TOURTIÈRES, PÂTÉS AU POULET ET TARTES AU SUCRE

Des tourtières au porc, bœuf et veau, des pâtés au poulet et des tartes au sucre confectionnés par des bénévoles du CABSMM sont en vente au coût unitaire de 9 \$. Vous pourrez les réserver dès le 1^{er} novembre au 450 460-2825, poste 0. Tous les bénéfices seront remis au service de dépannage alimentaire.

OFFRE DE BÉNÉVOLAT

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour l'accompagnement-transport et de baladeurs de popotes.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter Suzanne au 450 460-2825, poste 1 ou par courriel : intervenante@cabsm.org.

« PARTAGE-DON TA BOUFFE! »

Depuis le début du mois de juin, grâce à l'initiative de l'organisme Alternative Aliment-Terre qui œuvre pour la sécurité alimentaire et la solidarité sociale, un frigo communautaire en libre-service est maintenant offert à l'extérieur du CABSMM. Pour limiter le gaspillage alimentaire, le frigo est mis à la disposition des commerçants et des citoyens, soit pour y laisser des aliments qu'ils ont en surplus (fruits, légumes, produits laitiers, conserves commerciales), soit pour y prendre gratuitement des aliments, selon leurs besoins.



LA CABOTINE LA FRIPERIE DU CABSMM

Des ventes spontanées vous font profiter régulièrement de rabais avantageux à La Cabotine, le magasin de vêtements et d'articles usagés du CAB de la Seigneurie de Monnoir.

220, rue Ouellette • Marieville

Lundi, mardi, mercredi et samedi de 9 h 30 à 17 h

Jeudi et vendredi de 9 h 30 à 19 h



FÊTE estivale

13H À 22H
SAMEDI
20 AOÛT

En plein cœur du centre-ville, à l'ombre des arbres du parc Édouard-Crevier et sur la rue du Pont, venez vous amuser en profitant de l'animation et des spectacles de musique gratuits!

Sur place : mur d'escalade, station de tatouages temporaires, jeux gonflables, aire de pique-nique et halte du nourrisson offerte par l'Entraide maternelle du Richelieu (EMRI).

DÉCOUVREZ DE NOUVELLES SAVEURS AUPRÈS DES RESTAURATEURS ET PRODUCTEURS AGROALIMENTAIRES!

La Ferme d'Alex/Les Bien élevés, La Maison Sucrée, Le Quick Nutrition, Brasserie Walkyrie, Domaine Berthiaume, Distillerie 3 Lacs, Coteau Rougemont, Le Barrage - Brasseur, Boucherie Marieville et La Fumerie Arsenault



À 18H15



BERMUDA

Bermuda vous invite dans son univers qui groove en français, avec des chansons énergiques et audacieuses qui oscillent entre le funk, le rap et la pop, sans compromis!

À 20H



ALACLAI ENSEMBLE

Place à **Alaclair Ensemble**, un collectif de hip-hop québécois qui se réclame du post-rigodon bas-canadien. Découvrez leur musique éclectique et sans barrière qui fuit les étiquettes.



- » Loisirs sportifs et récréatifs
- » Activités d'animation à la bibliothèque
- » Spectacles et événements

Consultez le programme d'activités d'automne distribué par la poste au début du mois d'août et disponible sur le site Web pour découvrir une foule d'idées pour bouger, apprendre, et s'amuser!